

COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 OCTOBRE 2021

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 30
Pouvoirs : 7
Membres électeurs votants : 5
Vote : - Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2021/13

ÉLECTION D'UN MEMBRE, REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS LOCALES, AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

Après avoir procédé à l'élection du nouveau membre au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau,

DÉCIDE :

Article unique :

Est élu représentant des collectivités locales au sein du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau, :

- M. Michel CLEMENTE (Collège des collectivités locales)

Saint-Denis, le 28 JAN. 2022

Le président du
COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ,